

Saint-Denis, le 28 août 2006

Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Transports  
suivi : Jacques SUSSET 01.55.93.57.02  
Réf : JS/CD 133.06

Madame la Présidente  
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT  
21 avenue Jules Rimet  
93200 SAINT-DENIS

Objet : Plan Local de Déplacements

Madame la Présidente,

La Communauté d'Agglomération Plaine Commune par délibération du 29 juin 2004, a décidé d'élaborer son Plan Local de Déplacements (PLD) qui s'inscrit dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Ile-de-France arrêté en décembre 2000.

Le diagnostic présenté le 20 juin dernier, au groupe de travail transports et déplacements, a été approuvé par le Bureau délibératif. La troisième phase (élaboration des propositions) de cette étude, confiée aux bureaux d'études ITER/SOPAC/AM Environnement vient de débuter.

L'élaboration du PLD est une démarche participative. Si, dans le cadre réglementaire, les institutionnels que sont l'Etat, la Région Ile-de-France, les Départements 92, 93, 95, les communes de la communauté et la ville de Saint-Ouen sont associés tout au long de cette étude, le Bureau de la Communauté a décidé la création d'un Comité Local des Transports, instance de concertation avec la population.

Néanmoins, nous souhaitons associer le Conseil de Développement, lieu de concertation et de débat de la société civile de la Communauté, pour que ce dernier puisse nous faire part de son avis, de ses remarques et suggestions sur les propositions qui vont être faites par le groupement en charge de l'étude.

Ainsi, nous sollicitons le Conseil de Développement pour participer à la réflexion que nous menons et nous restons à votre disposition pour la mise en place des modalités de votre collaboration à cette étude.

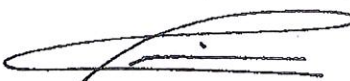
Dans l'attente de votre réponse, et vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête,

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

*Bien cordialement,*

Le Vice-Président



  
Stéphane PRIVE  
Conseiller Régional